



**Procès-verbal de la réunion du  
Conseil de la MRC Avignon tenue le 17 mars 2026,  
à 19 h 30, à Pointe-à-la-Croix**

**Sont présents(es) :** Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet  
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier  
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion  
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix  
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia  
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est  
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise  
Madame Patricia Chartier , mairesse de Maria  
Monsieur Jean-Paul Landry , maire de Saint-André-de-Restigouche  
Monsieur Régis Leblanc , représentant de Carleton-sur-Mer  
Monsieur Serge Normandeau , maire de Matapédia  
Monsieur Sylvain Roy , préfet suppléant et maire d'Escuminac  
Monsieur Richard St-Laurent , maire de Nouvelle

**Sont absents(es) :** Madame Nancy Arsenault , mairesse de L'Ascension-de-Patapédia

Monsieur Steeve McBrearty, représentant de L'Ascension-de-Patapédia est présent pour la rencontre.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 11 février 2026
5. Finances et administration
  - 5.1. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »
    - 5.1.1. Adoption des déboursés pour les mois de janvier et février 2026
  - 5.2. Modification au calendrier des réunions du Conseil de la MRC (réunion de mai)
  - 5.3. Autorisation de dépôt des formulaires MTMD – Permis pour l'installation d'un panneau publicitaire pour les enseignes Avignon
  - 5.4. Compensation GES MRC Avignon 2025
  - 5.5. Règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon
    - 5.5.1. Avis de motion
    - 5.5.2. Modification du règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon

- 5.6.** Bail – 102, route Nadeau – Élections Québec
- 6.** Services techniques et évaluation
  - 6.1.** Approbation de facture – Groupement coopératif agro-forestier Ristigouche – travaux sylvicoles-intra (2025-2026)
  - 6.2.** Entente intermunicipale - Taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers – RÉGÎM-MRC(s)
- 7.** Aménagement du territoire
  - 7.1.** Approbation de contrat - Plan climat – Inventaire GES
- 8.** Développement économique
  - 8.1.** Projet d'étude sur le potentiel de développement de la motoneige dans la MRC Avignon
- 9.** Développement territorial et social
  - 9.1.** Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse
    - 9.1.1.** Boralex
    - 9.1.2.** Innergex
    - 9.1.3.** FRR - volet 2 - développement territorial
    - 9.1.4.** FRR - volet 3 - vitalisation
    - 9.1.5.** Programme de soutien aux initiatives culturelles
  - 9.2.** Adoption du Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 et des priorités d'intervention 2026
  - 9.3.** Adoption des mises à jour des politiques
    - 9.3.1.** Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de soutien aux entreprises
    - 9.3.2.** Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités
    - 9.3.3.** Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation
  - 9.4.** Nomination d'une personne responsable du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC Avignon
  - 9.5.** Ententes sectorielles de développement – régional
    - 9.5.1.** ESD Démographie - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028
    - 9.5.2.** ESD Habitation - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028
    - 9.5.3.** ESD Innovation/ERAC - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027

- 9.6. Modification de la résolution CMRC-2026-02-11-023 – adoption des recommandations FLAC
- 9.7. Affectation d'un montant au fonds Alliance pour la solidarité pour le projet Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon
- 9.8. Motion spéciale à l'équipe de volleyball juvénile masculine Les Draveurs de Matapédia
- 10. Sécurité publique
- 11. Ressources humaines
- 12. Correspondance
  - 12.1. Liste de la correspondances
- 13. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour
- 14. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Mathieu Lapointe souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 30.

À moins d'indication contraire, le vote du préfet n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

### CMRC-2026-03-17-034

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 17 mars 2026*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier  
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert et l'ajout du point 9.8 - Motion spéciale à l'équipe des Draveurs de Matapédia.

## 3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

## 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 11 février 2026

### CMRC-2026-03-17-035

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 11 février 2026*. 29 pages.

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 11 février 2026.

## **5. Finances et administration**

### **5.1. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »**

#### **5.1.1. Adoption des déboursés pour les mois de janvier et février 2026**

##### **CMRC-2026-03-17-036**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Déboursés pour les mois de janvier et février 2026*. 13 pages

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

D'approuver les déboursés pour les mois de janvier et février 2026.

#### **5.2. Modification au calendrier des réunions du Conseil de la MRC (réunion de mai)**

##### **CMRC-2026-03-17-037**

##### **Résolution concernant une modification au calendrier des réunions du Conseil de la MRC Avignon pour 2026**

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée au calendrier des réunions du Conseil de la MRC Avignon pour 2026;

CONSIDÉRANT que la modification consiste à devancer la réunion du mois de mai;

CONSIDÉRANT que toute modification au calendrier des réunions du Conseil nécessite une résolution ainsi qu'une publication d'un avis public à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold  
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon modifie et devance au 6 mai la réunion qui devait se tenir le 13 mai.

**Extrait de résolution : Directions générales des municipalités locales de la MRC**

**Suivi : avis public - site web de la MRC Avignon**

**Copie conforme : Employés.es de la MRC et Nathalie Pitre, municipalité de Pointe-à-la-Croix**

### 5.3. Autorisation de dépôt des formulaires MTMD – Permis pour l'installation d'un panneau publicitaire pour les enseignes Avignon

**CMRC-2026-03-17-038**

#### **Résolution concernant l'autorisation de dépôt des formulaires au MTMD – Permis pour l'installation d'un panneau publicitaire pour les enseignes Avignon**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a entrepris de remplacer les trois enseignes de son territoire, soit à St-André-de-Restigouche, Pointe-à-la-Croix et Maria;

CONSIDÉRANT que le concept et les budgets ont été autorisés;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces enseignes requiert des autorisations de différents ministères et municipalités;

CONSIDÉRANT que des mandats explicites doivent être donnés pour le dépôt des demandes de permis et d'autorisations;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon mandate et autorise David Bourdages, directeur général, à déposer les demandes de permis et d'autorisations aux différents ministères, dont le ministère du Transport et de la Mobilité durable, les municipalités de St-André-de-Restigouche, Pointe-à-la-Croix et Maria et les propriétaires des terrains sous bail.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Samuelle Fugère Morin, agente aux communications et au rayonnement**

### 5.4. Compensation GES MRC Avignon 2025

**CMRC-2026-03-17-039**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Calculs des émissions de GES 2025*. 2 pages.

#### **Résolution concernant la compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux activités de la MRC Avignon réalisées en 2025**

CONSIDÉRANT que les activités de la MRC Avignon ont généré un total de 49 197 kg de CO<sub>2</sub> en 2025, provenant principalement des déplacements du personnel et des élus;

CONSIDÉRANT que des mesures de réduction et de compensation des émissions de GES sont essentielles pour respecter les engagements environnementaux de la MRC;

CONSIDÉRANT que la coopérative SARGIM offre un service de compensation carbone et qu'elle est la seule entreprise à le faire sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT qu'il en a coûté environ 2 156,36 \$ pour compenser les émissions de GES 2025 de la MRC auprès de SARGIM;

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Sylvain Roy  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Engage des actions de sensibilisation auprès du personnel et des élus concernant la réduction de l'empreinte carbone;
- Mette en place un système de suivi pour évaluer les progrès et ajuster les stratégies de réduction;
- Compense ses émissions de GES 2025 auprès de SARGIM.

Que cette dépense soit prise à même le budget 2026 prévu à cet effet.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Marie-Édith Turcotte-Maltais, chargée de projet – Aménagement et changements climatiques**

### **5.5. Règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon**

#### **5.5.1. Avis de motion**

**CMRC-2026-03-17-040**

**AVIS DE MOTION | Modification du règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon**

#### **Avis de motion**

Un avis de motion est par la présente donné par Richard St-Laurent qu'il sera présenté lors de la présente rencontre le règlement modifiant le règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon.

#### **5.5.2. Modification du règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon**

**CMRC-2026-03-17-041**

**Résolution concernant une modification du règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 176.4 et 961.1 du Code municipal du Québec prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil ainsi que celles concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses;

CONSIDÉRANT les normes généralement applicables aux MRC, les règles de contrôle en place et l'évolution des dossiers et mandats de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les changements survenus au cours de la dernière année au sein du Conseil de la MRC (élections de novembre 2025) et ainsi qu'au niveau de la direction et de la coordination de la MRC et du personnel (nouvel organigramme 2026);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Richard St-Laurent lors de la présente séance du Conseil de la MRC Avignon, avec dispense d'en faire lecture;

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

QUE le Conseil de la MRC Avignon adopte le projet de règlement de modifications du « Règlement 2024-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon ».

## **RÈGLEMENT 2026-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE LA MRC AVIGNON**

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récépissé.

### **ARTICLE 2**

L'article 10 du « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Avignon », portant le numéro 2024-003 des règlements de la MRC Avignon, est remplacé par le suivant :

*Le conseil délègue aux personnes occupant les fonctions ci-après, le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats en conséquence au nom de la MRC lorsque le montant ne dépasse pas les maximums suivants :*

- *Direction générale, greffe et trésorerie*
  - *Dans tout champ de compétence* 25 000 \$
  - *Direction générale adjointe*
  - *Dans tout champ de compétence* 10 000 \$
  - *Coordination ou Responsable des finances et de l'administration*
  - *Limité au champ de compétence de son service* 5 000 \$
  - *Coordonnateur.trice à l'aménagement ou au développement*
  - *Limité au champ de compétence de son service* 5 000 \$
- a. *tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter au nom de la MRC à la condition de n'engager ainsi le crédit de la MRC que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité;*
- b. *la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant. Un tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ou par le comité administratif. Le montant soumis à son autorisation doit couvrir les engagements s'étendant au-delà de l'exercice courant;*

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement modifie le règlement 2024-003 de la MRC.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement et Samuel Landry, aménagiste et coordonnateur de l'aménagement durable et inspection**

## **5.6. Bail – 102, route Nadeau – Élections Québec**

### **CMRC-2026-03-17-042**

#### **Résolution concernant l'autorisation de signature du contrat de location du bâtiment de St-Omer – Élections Québec**

CONSIDÉRANT la demande soumise par les représentants d'Élections Québec afin de conclure une entente pour la location du bâtiment de la MRC situé au 102, route Nadeau à Carleton-sur-Mer en préparation des élections provinciales 2026;

CONSIDÉRANT que ledit bâtiment est inoccupé en attendant d'être vendu;

CONSIDÉRANT le « Bail pour le bureau d'un directeur du scrutin ou d'un directeur adjoint du scrutin supplémentaire » à être signé entre la MRC Avignon et le directeur général des élections du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation d'un loyer mensuel de 5 700 \$ par mois, excluant les taxes et frais;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Steeve McBrearty  
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer un bail et à effectuer les suivis nécessaires à ce dossier.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier**

## **6. Services techniques et évaluation**

### **6.1. Approbation de facture – Groupement coopératif agro-forestier Ristigouche – travaux sylvicoles-intra (2025-2026)**

**CMRC-2026-03-17-043**

Document déposé :

- GROUPEMENT COOPÉRATIF AGRO-FORESTIER RISTIGOUCHE. *Facture* 32672. 16 février 2026. 2 pages.

**Résolution concernant l'approbation de facture du Groupement coopératif agro-forestier Ristigouche relativement aux travaux sylvicoles-intra (2025-2026)**

CONSIDÉRANT la Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés conformément aux ententes et aux planifications et les frais déclarés par le Groupement coopératif agro-forestier Ristigouche;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le paiement de la facture 32672 soumise pour les travaux du Groupement coopératif agro-forestier Ristigouche au montant de 61 132,04 \$ (avant taxes).

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

### **6.2. Entente intermunicipale - Taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers – RÉGIM-MRC(s)**

**CMRC-2026-03-17-044**

Document déposé :

- RÉGÎM. *Perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade.*  
Date N/D. 10 pages.

**Résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'imposition et à la perception d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers entre les MRC Avignon, Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie**

CONSIDÉRANT l'importance du transport en commun pour le développement et la revitalisation des communautés des MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la clé du succès du transport en commun est de travailler à long terme sur des changements de comportement et que les résultats du service en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine vont dans ce sens;

CONSIDÉRANT que les revenus actuels de la Régie, principalement la taxe sur l'essence, ne permettront pas de maintenir les services à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que les MRC signataires désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRA, chapitre C-27.1) afin de conclure une entente relative à l'imposition et à la perception d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à assurer l'harmonisation et la gestion commune des revenus issus de cette taxe pour soutenir le développement du transport collectif et adapté et de la mobilité durable en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon et ses municipalités ont besoin de bonification et d'ajustement des services de transport en commun afin de les rentabiliser et les pérenniser;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- dépose une demande aux instances gouvernementales afin de conclure une demande sur l'imposition et la perception d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers sur son territoire;
- demande que cet engagement soit assorti d'une demande de bonification des services sur le territoire de la MRC Avignon, particulièrement pour le secteur ouest;
- autorise et mandate le préfet et le directeur général à signer tous documents et toutes demandes afin de mettre en oeuvre cet engagement;
- autorise et mandate le préfet et le directeur général à signer toute entente intermunicipale relative à l'imposition et à la perception d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules routiers avec les MRC Avignon, Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier**

## 7. Aménagement du territoire

### 7.1. Approbation de contrat - Plan climat – Inventaire GES

**CMRC-2026-03-17-045**

Document déposé :

- *UMQ. Regroupement d'achats – Inventaires des émissions de gaz à effet de serre – Liste des options et prix. 1 page.*

#### **Résolution concernant l'approbation de contrat – Plan climat – Inventaire GES**

CONSIDÉRANT que l'élaboration du Plan climat de la MRC inclut la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour son territoire;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a négocié avec MNP des forfaits pour les différentes actions spécialisées afin de soutenir les MRC dans le travail d'élaboration de leur Plan climat;

CONSIDÉRANT que la délégation d'un mandat supplémentaire permettra d'être plus efficace dans l'élaboration du Plan Climat;

CONSIDÉRANT l'offre de MNP sous forme de tarification groupé négociée par l'UMQ à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte et autorise la signature par David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier de l'offre de MNP au montant de 10 150 \$ plus les taxes applicables et de couvrir la dépense à même la subvention ATCL.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Marie-Édith Turcotte-Maltais, chargée de projet – Aménagement et changements climatiques**

## 8. Développement économique

### 8.1. Projet d'étude sur le potentiel de développement de la motoneige dans la MRC Avignon

**CMRC-2026-03-17-046**

Document déposé :

- *PESCA. Offre de service : 4 000. 29 janvier 2026. 11 pages.*

**Résolution concernant le projet d'étude sur le potentiel de développement de la motoneige dans la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT les travaux d'élaboration menés au courant des 15 derniers mois;

CONSIDÉRANT qu'étant donné les sommes qui seront requises dans une possible phase d'implantation;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une étude complète afin de soutenir les décisions et orientations en regard des ressources devant être investies;

CONSIDÉRANT l'analyse et la proposition soumise par la coordonnatrice au développement et les équipes de développement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Steeve McBrearty  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- confirme son intention d'aller de l'avant avec une étude précise et complète sur le développement des sentiers pour le tourisme motorisé hors-route et le déploiement d'une expérience 4 saisons diversifiée autour d'une infrastructure d'accueil;

- demande à l'équipe de la MRC Avignon et la coordonnatrice au développement, Aude Buévoz, pour finaliser les documents de projet et obtenir des soumissions ajustées et bonifiées.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice du développement**

## **9. Développement territorial et social**

### **9.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse**

#### **9.1.1. Boralex**

**CMRC-2026-03-17-047**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

**Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex**

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Club des 50 ans et + de Saint-André-de-Restigouche	50 <sup>e</sup> anniversaire de fondation du club	2 000 \$
Journal communautaire Matapédia-et-les-Plateaux	Brunch cabane à sucre Tam Tam	2 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

### 9.1.2. Innergex

#### **CMRC-2026-03-17-048**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

#### **Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex**

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Salon du livre de Bonaventure	Salon du livre de Bonaventure volet Avignon	4 500 \$
Maison de soins palliatifs Baie-des-Chaleurs	Défi Pin Rouge 2026	1 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

### 9.1.3. FRR - volet 2 - développement territorial

#### CMRC-2026-03-17-049

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

#### Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 – développement territorial

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 – développement territorial de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FRR – volet 2 – développement territorial;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Sylvain Roy  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Festival BleuBleu	Festival BleuBleu 2026	10 000 \$
Association des TCC et AVC de la Gaspésie et des Îles	Soutenir aujourd'hui protéger demain	22 285 \$
Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs-Les Plateaux	Plan d'action 2025-2028	90 000 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

### 9.1.4. FRR - volet 3 - vitalisation

#### CMRC-2026-03-17-050

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

#### Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 – vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 – vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FRR – volet 3 – vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
CPE-BC Aux Joyeux Marmots	Maison de la petite-enfance Pointe-à-la-Croix	22 936 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### 9.1.5. Programme de soutien aux initiatives culturelles

##### **CMRC-2026-03-17-051**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

##### **Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Entente de développement culturel**

CONSIDÉRANT le Fonds Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Salon du livre de Bonaventure	Salon du livre de Bonaventure volet Avignon	2 500 \$

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

## **9.2. Adoption du Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 et des priorités d'intervention 2026**

**CMRC-2026-03-17-052**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028*. Mars 2026. 40 pages.

### **Résolution concernant l'adoption du Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 et des priorités annuelles 2026**

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux nouveaux critères et aux nouvelles balises encadrant les volets 2 et 3 de la nouvelle convention du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, la MRC Avignon doit procéder à l'élaboration, l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT le document Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 déposé au Conseil de la MRC du mardi 17 mars 2026;

CONSIDÉRANT les priorités annuelles intégrées dans le Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 et présentées au Conseil de la MRC du mardi 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le Cadre d'intervention en vitalité 2025-2028 ainsi que les priorités annuelles 2026.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice au développement**

## **9.3. Adoption des mises à jour des politiques**

### **9.3.1. Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de soutien aux entreprises**

**CMRC-2026-03-17-053**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de soutien aux entreprises*. Mars 2026. 12 pages.

**Résolution concernant l'adoption de la Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de soutien aux entreprises de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux nouveaux critères et aux nouvelles balises encadrant les volets 2 et 3 de la nouvelle convention du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, la MRC Avignon doit procéder à une mise à jour majeure de ses politiques d'investissements;

CONSIDÉRANT le document révisé de Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de soutien aux entreprises déposé au Conseil de la MRC du mardi 17 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon

- adopte la proposition de Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Fonds de Soutien aux entreprises.

- remplace son ancienne politique par celle-ci.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice au développement**

**9.3.2. Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités**

**CMRC-2026-03-17-054**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Politique d'investissement Fonds Régions et Ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités*. Mars 2026. 17 pages.

**Résolution concernant l'adoption de la Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux nouveaux critères et aux nouvelles balises encadrant les volets 2 et 3 de la nouvelle convention du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, la MRC Avignon doit procéder à une mise à jour majeure de ses politiques d'investissements;

CONSIDÉRANT le document révisé de Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités déposé au conseil de la MRC du mardi 17 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- adopte la Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 2 – Développement territorial - Soutien aux organismes et municipalités.
- remplace son ancienne politique par celle-ci

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice au développement**

### 9.3.3. Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation

**CMRC-2026-03-17-055**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation*. Mars 2026. 18 pages.

**Résolution concernant l'adoption de la Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux nouveaux critères et aux nouvelles balises encadrant les volets 2 et 3 de la nouvelle convention du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028, la MRC Avignon doit procéder à une mise à jour majeure de ses politiques d'investissements;

CONSIDÉRANT le document révisé de Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation déposé au conseil de la MRC du mardi 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- adopte la Politique d'investissement Fonds régions et ruralité | Volet 3 – Vitalisation.
- remplace son ancienne politique par celle-ci

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice au développement**

### 9.4. Nomination d'une personne responsable du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC Avignon

**CMRC-2026-03-17-056**

**Résolution concernant la nomination d'une personne responsable du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC Avignon et sa mise en œuvre**

CONSIDÉRANT le cadre de gestion du Fonds régions et ruralité Volet 2 – Développement territorial et du Volet 3 – Vitalisation;

CONSIDÉRANT la signature en 2025 de la convention d'aide entre la MRC Avignon et le MAMH pour l'octroi de fonds dans le cadre des volets 2 et 3 du FRR;

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC Avignon 2025-2028 et des priorités d'intervention 2026;

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer une personne responsable du suivi et de la mise en œuvre dudit cadre d'intervention;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Aude Buévoz, coordonnatrice du développement, responsable du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC Avignon et sa mise en œuvre.

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, coordonnatrice du développement**

## **9.5. Ententes sectorielles de développement – régional**

### **9.5.1. ESD Démographie - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028**

**CMRC-2026-03-17-057**

Document déposé :

- MAMH. *Entente sectorielle de développement en démographie durable - Gaspésie 2026-2028*. 15 pages.

**Résolution d'approbation et de recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028**

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une priorité d'intervention dans le domaine de la « *Démographie, déclin et vieillissement de la population, rétention des jeunes* » et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT que par le biais de la présente Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie 2026-2028, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de favoriser une réponse aux besoins fondamentaux du marché du travail, notamment dans les secteurs jugés prioritaires par la région;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Sylvain Roy  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon

- accepte d'investir une somme maximale de 20 000 \$ de son Fonds volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) à l'Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie 2026-2028;

- demande, dans un souci de synergie et de collaboration, à Vivre en Gaspésie de proposer un plan d'arrimage entre son plan stratégique et la Stratégie d'attractivité de la MRC Avignon;

- autorise et mandate Mathieu Lapointe, préfet, à signer au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie 2026-2028;

- désigne David Bourdages, directeur général, comme représentant de la MRC au comité directeur de l'Entente sectorielle de développement en démographie durable dans la région de la Gaspésie 2026-2028 et autorise celui-ci à utiliser la part du FRR qui a été déléguée à la MRC conformément au deuxième alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (M-22.1).

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, coordonnatrice du développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### **9.5.2. ESD Habitation - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028**

##### **CMRC-2026-03-17-058**

Document déposé :

- MAMH. *Entente sectorielle de développement en habitation dans la régions de la Gaspésie 2026-2028*. 15 pages.

**Résolution d'approbation et de recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie pour 2026-2028**

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une priorité d'intervention dans le domaine du « *Logement* » et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT que par le biais de la présente Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie 2026-2028, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de soutenir la construction de logement locatifs long terme en Gaspésie;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- investisse une somme maximale de 62 000 \$ de son Fonds volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) à l'Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie 2026-2028;

- autorise et mandate Mathieu Lapointe, préfet, à signer au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Entente sectorielle en habitation dans la région de la Gaspésie 2026-2028;

- désigne David Bourdages, directeur général, comme représentant de la MRC au comité directeur de l'Entente sectorielle en habitation dans la région de la Gaspésie 2026-2028 et autorise celui-ci à utiliser la part du FRR qui a été déléguée à la MRC conformément au deuxième alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (M-22.1).

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, coordonnatrice du développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

#### **9.5.3. ESD Innovation/ERAC - approbation et recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027**

##### **CMRC-2026-03-17-059**

Document déposé :

- MAMH ET MEIE. *Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027*. 16 pages.

## **Résolution d'approbation et de recommandation de conclure une Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027**

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une priorité d'intervention dans le domaine du développement économique et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT que par le biais de la présente Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de soutenir la performance des entreprises de la Gaspésie 2026-2027 notamment par la mise en commun de ressources et à la mise en œuvre de projets en lien avec la productivité des entreprises gaspésiennes et à la mise en marché de leurs produits;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- investisse une somme maximale de 0 \$ de son Fonds volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) à l'Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027;
- autorise et mandate Mathieu Lapointe, préfet, à signer au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027;
- désigne David Bourdages, directeur général, comme représentant de la MRC au comité directeur de l'Entente sectorielle de développement en soutien à la performance des entreprises gaspésiennes dans la région de la Gaspésie 2026-2027 et d'autoriser celui-ci à utiliser la part du FRR qui a été déléguée à la MRC conformément au deuxième alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (M-22.1).

**Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, coordonnatrice du développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative**

**9.6. Modification de la résolution CMRC-2026-02-11-023 – adoption des recommandations FLAC**

**CMRC-2026-03-17-060**

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Résolution CMRC-2026-02-11-023*. 11 février 2026. 2 pages.

**Résolution concernant la modification de la résolution CMRC-2026-02-11-023 – adoption des recommandations FLAC**

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2026-02-11-023 dans laquelle sont adoptées les recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social FLAC;

CONSIDÉRANT que la recommandation du projet « *Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon* » doit être adoptée par le Fonds de l'Alliance;

CONSIDÉRANT que ladite résolution adopte d'autres projets et par conséquent ne peut être annulée, mais seulement modifiée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC modifie la résolution CMRC-2026-02-11-023 à l'effet de retirer le projet « *Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon* » de celle-ci.

**Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social**

**9.7. Affectation d'un montant au fonds Alliance pour la solidarité pour le projet Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon**

**CMRC-2026-03-17-061**

**Résolution concernant l'affectation d'un montant au fonds Alliance pour la solidarité pour le projet « Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon »**

CONSIDÉRANT que le projet de « *Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon* » bénéficie d'une opportunité de regroupement des démarches administratives et financières sous un même mécanisme de financement via l'Alliance pour la solidarité puisqu'il se déploie sur d'autres territoires de MRC;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds dans l'entente 2024-2029 du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité pour le territoire d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC affecte un montant de 34 600 \$ au fonds Alliance pour la solidarité pour le projet « Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon ».

**Extrait de résolution : Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social**

#### **9.8. Motion spéciale à l'équipe de volleyball juvénile masculine Les Drapeurs de Matapédia**

**CMRC-2026-03-17-062**

**Résolution concernant une motion spéciale de la MRC Avignon à l'équipe de volleyball juvénile masculine Les Drapeurs de Matapédia**

CONSIDÉRANT les exploits de l'équipe de volleyball juvénile masculine *Les Drapeurs* de l'École des Deux-Rivières de Matapédia, devenue championne de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT l'exemplarité de cette équipe et de ses entraîneurs;

CONSIDÉRANT les valeurs véhiculées par cette équipe, ainsi que l'impact positif de ce programme à la polyvalente des Deux-Rivières sur le rattachement scolaire, la persévérance et l'esprit sportif;

CONSIDÉRANT que le parcours de cette équipe constitue un exemple à valoriser et à encourager dans toutes les écoles de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par :  
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon :

Félicite l'équipe juvénile masculine des Drapeurs de l'École des Deux-Rivières de Matapédia pour ses exploits;

Souligne la performance de cette équipe composée d'élèves de 3e, 4e et 5e secondaire, ainsi que le dévouement de ses entraîneurs;

Encourage la persévérance de ces élèves et leur souhaite la meilleure des chances dans leurs compétitions à venir.

**Extrait de résolution : École des Deux-Rivières de Matapédia et Sandra Nicol, directrice générale CSS-René-Lévesque**

#### **10. Sécurité publique**

#### **11. Ressources humaines**

#### **12. Correspondance**

## 12.1. Liste de la correspondances

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 11 mars 2026. 20 pages.

## 13. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

## 14. Levée de l'assemblée

**CMRC-2026-03-17-063**

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier  
Que l'assemblée soit levée.

---

David Bourdages  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Mathieu Lapointe  
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer